

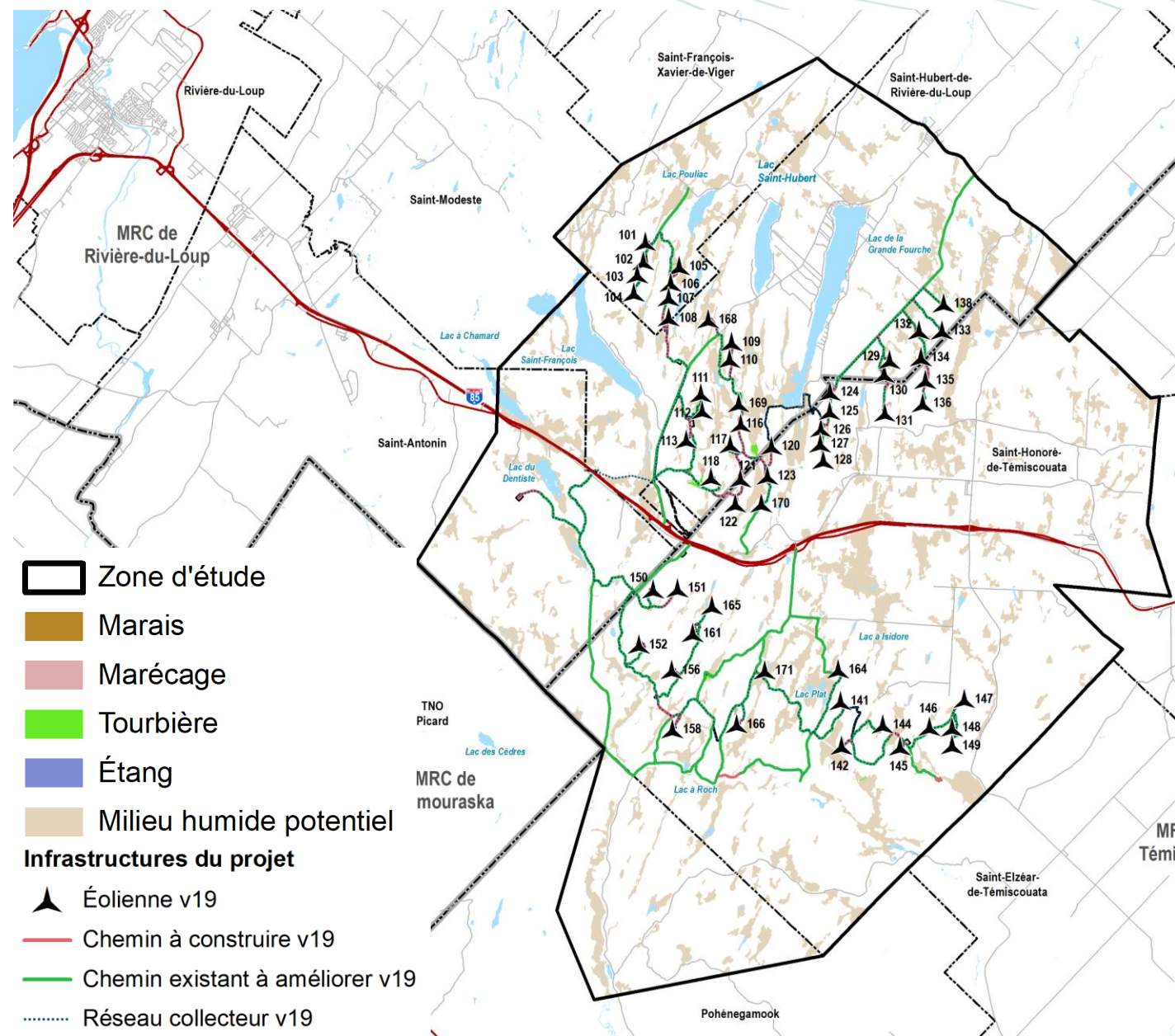
Milieux humides

Parc éolien PPAW2

BAPE - JUILLET 2026

Portrait du territoire

- Plusieurs caractérisations réalisées sur le territoire **depuis 2023**
- 7 489,2 ha de milieux humides dans la zone d'étude (14,4 %)
- Essentiellement des marécages (32,5 % des milieux humides) et des tourbières boisées (28,4 %)



Évitement des milieux humides

Séquence « **éviter – minimiser – compenser** » (Loi sur la qualité de l'environnement)

- Évitement de 2,2 ha dans les milieux humides entre les configurations du volume1 (V15) et du volume 4 (V19).
 - C'est plus de 20 ha depuis le début des inventaires terrain (V09).
- Évitement des MHU par le retrait, le redimensionnement ou le déplacement de plusieurs aires de travail et de 8,3 km de tracés de chemins

Milieux humides impactés

Malgré les efforts d'évitement, 9,0 ha de MHU impactés selon la configuration 19

- Empiètement par le projet dans seulement 0,12 % des MHU de la zone d'étude
- Marécages et tourbière boisées essentiellement, parmi les types les plus abondants
- Évitement complet des tourbières ouvertes
- Moins de 2,5 % des superficies requis pour le projet

Minimiser les impacts

Actions pour diminuer les impacts sur les milieux humides:

- Élargir l'emprise des chemins existants du côté opposé aux milieux humides
- Réduire la largeur des emprises lorsque possible à la traversé des MHH
- Favoriser le libre écoulement des eaux de surface
- Limiter par des dispositifs la dispersion de sédiments
- Remettre en état des empiétements temporaires

Optimisation à venir

- **La séquence se poursuit :**
 - Réduction de l'empiétement en milieux humides par une planification fine
 - Retrait de quatre positions d'éoliennes et de leurs chemins d'accès
 - Sélection des accès principaux au site
 - Nouveau tracé de réseau collecteur au nord-est
- Préparation d'un **plan de compensation** en nature

Merci!